

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018
COMPTE RENDU

FINANCES

Monsieur le Maire rappelle que le BP Ville a été construit sans modifier les taux d'imposition 2017 : le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le maintien des taux 2017 :

- Taxe d'habitation 21,82 %
- Taxe foncière 14,05 %
- Taxe foncière non bâti 24,91 %

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le BP Ville qui s'équilibre en dépenses – recettes d'investissement à la somme de 1 909 548,50 € et s'établit en fonctionnement en dépenses à hauteur de 3 122 249,28 € et en recette à hauteur de 3 857 645,69 €.

Il est demandé à ce que l'étude 2004 sur la construction hôtelière soit utilisée, pour envisager la création d'un hôtel à Mouzon. Monsieur le Maire souhaite associer la Fondation François et Pierre SOMMER pour la gestion de cette installation en lien avec la maison d'hôtes de la Gravière.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le BP eau-assainissement qui s'équilibre en investissement en dépenses – recettes à la somme de 571 833,19 € et en fonctionnement s'établit en dépenses à 436 316,52 € et en recettes à 621 640,89 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de baisser le prix de l'eau de 0,10 € et le fixe à 0,6500 à compter du 2^{ème} semestre 2018.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget lotissement qui s'établit :
en investissement : en dépenses à 191 141,94 € et en recettes à 198 181,47 €
en fonctionnement : en dépenses à 201 110,47 € et en recettes à 201 111,47 €

PERSONNEL COMMUNAL

Par délibération du Conseil Municipal du 6 novembre 2017, le Conseil Municipal a mis en place le RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2018, les services de l'Etat ont exercé le contrôle de légalité et ont demandé à ce que le principe de parité avec la Fonction Publique d'Etat soit respecté, quant au maintien de la part IFSE à hauteur de 50 % en cas de congé longue maladie, longue durée et grave maladie. Or aucune disposition ne prévoit le maintien de ce régime indemnitaire aux agents de l'Etat.

En conséquence, le Conseil Municipal se voit contraint d'adopter la même disposition aux agents communaux et modifie la délibération en ce sens.

Dans le cadre du renouvellement du bureau de l'association Foncière de Mouzon, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de proposer :

- Monsieur Philippe FEDRICQ
- Monsieur André FORTIER
- Monsieur Alain BRION
- Monsieur Damien NIVOIX
- Monsieur Olivier CRETEUR
- Madame Michelle FORTIER
- MONSIEUR Thierry BRACONNIER.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la convention de mise à disposition à la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg, des locaux et des biens meubles du multi-accueil « les Moussaillons » et donne pouvoir au Maire de signer cette convention.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la convention de livraison de repas avec la société ELIOR pour le service périscolaire et ALSH et donne pouvoir au Maire de signer cette convention.

SUIVENT DIVERSES INFORMATIONS

Ramassage ordures ménagères : le choix des communes sera respecté par le SICOM, à savoir mise en place de l'apport volontaire pour certaines, ramassage en porte à porte pour d'autres et enfin, installation mixte.

La compétence économique sur les zones d'activité revient à la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg en complément des zones industrielles : le montant de cette charge d'entretien interviendra en diminution de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) à hauteur de 13 762,00 €.

Le recrutement d'un maître d'œuvre pour l'étude et le suivi des travaux d'accessibilité sera prochainement engagé.

Monsieur le Maire remercie les services pour leur engagement et particulièrement Madame BEAUCAMP.

POUR COPIE CONFORME